

Transfert de dossier

Vous devez compléter l'imprimé d'[autorisation de départ](https://math.uca.fr/medias/fichier/autorisation-depart-2020-2021_1594976075935-pdf?ID_FICHE=62173&INLINE=FALSE)(https://math.uca.fr/medias/fichier/autorisation-depart-2020-2021_1594976075935-pdf?ID_FICHE=62173&INLINE=FALSE) et le retourner au service de scolarité (par courrier à Pôle Administratif Cézeaux - 1, place Vasarely, CS 60026 - TSA 60026 - 63178 Aubière Cedex ou par courriel à scola.pac@uca.fr), après avis et signature de l'Université d'accueil (ou accompagnée d'une attestation d'acceptation dans l'Université d'accueil) en prenant soin de joindre le quitus de bibliothèque que vous aurez préalablement demandé à la BCU via le lien suivant <https://bu.uca.fr/infos-pratiques/services/demande-de-quitus/>(<https://bu.uca.fr/services/demande-de-quitus>)

Votre dossier sera ensuite transmis par nos soins à l'Université d'accueil.

<https://math.uca.fr/scolarite/je-gere-ma-scolarite/je-quitte-luniversite-pour-un-autre-etablissement/>
<https://math.uca.fr/scolarite/je-gere-ma-scolarite/je-quitte-luniversite-pour-un-autre-etablissement/>